

Le texte reproduit ci-dessous est extrait des Archives de l'état civil de Vouillé (Près de Niort), placé à la fin de l'année 1789. Toutefois, faisant allusion à un événement du 1er août 1790, ce texte fut, sans doute, placé à cette place à une date postérieure.

Les états généraux se sont tenus cette année en France ils ont été ouverts le dis sept avril mil sept cent quatre vingt neuf à Versailles, les troubles et les meurtres furent si grand et si communs qu'on craignit que le Roy ne fut enlevé en conséquence au mois de novembre 1789 le peuple de paris fut chercher le Roy la Reine et mon seigneur le dauphin, pour demeurer dans la capitale toutes les troupes enrégimentées firent chassées, et tout le peuple de paris se rendit garder de la personne du Roy, Monseigneur le compte d'artois frère du Roy sortit des pays de France également que les princes de Conty, Condé et le duc d'orléans : Monsieur frère du Roy fut le seul qui reste à paris.

La Bastille qui jusqu'à lors avait paru à tous les hommes imprenable fut démolie de font en comble par le peuple de paris en six heures de temps, jamais on avait vu pareille Révolution, l'ancien Régime fut aboli, les députés de la nation en 1790 envoyèrent dans toutes les villes et Bourgs du Royaume un nouveau Règlement sous le nom de municipalité, chaque ville et Bourg nomma son maire et ses officiers municipaux conformément et relativement à la population de tous les individus, et le double de notables, vouillé eut dans le temps un maire cinq officiers municipaux et douse notables l'assemblée nationale ordonna que tous les états seraient égaux en conséquence le Clergé et la Noblesse furent jettés à la taille et à la corvée, on paya un dont patriotique, outre la taille ordonnée par sa majesté, chaque particulier paya seulement une fois le quart de son Revenu, le quatorze février il fut prescrit et decreté par la Nation, qu'on ne ferait plus de vœux solennels tous les religieux et religieuses eurent la liberté de sortir ou de demeurer dans leurs monastères, tous les curés qui n'avaient pas dans leur paroisse mil habitants furent réduits à douse cent livres et le surplus de la valeur de leurs Bénéfice la Nation s'en empara, tous les chanoines, les abbés, les prieurs et Bénéfices simples furent supprimés, une partie de évêchés fut supprimé, on en établit dans chaque département, et furent réduits chacun à douse mille livres, les archevesques furent réduits à mille livres, la nation décréta qu'on ne parlerait plus aucunes Seigneurerie les noms de Comte, Baron, marquis, monseigneur, équier (1) furent abbolis, les états généraux ordonnent qu'on aurait ny écussons, ny armoires, tant dans les églises que dans les voitures pas même de cachets qui représenteront leurs armes, en un mot tous les individus deviennent égaux et pour démontrer l'unité du patriotisme on députa (2) de toutes les villes quelques citoyens pour se rendre à paris préster le serment Civic ce qui fut fait le quatorze juillet 1790, toutes les villes et bourgs du Royaume en firent de même.

Le département fut fixé cette même année provisoirement pour deux ans.

Dans la ville de Niort, il fut nommé le département des Deux Saivres ; pour l'établir, tous les électeurs s'assemblèrent dans l'église des Cordeliers de Niort.

Il y eut entre les villes de Niort, St Maixent et celle de Parthenay des contestations immenses qui durèrent près d'un mois.

La ville de St Maixent et celle de Parthenay caballèrent (3) pour que Niort n'eut aucun avantage, mais leurs efforts furent inutiles.

Mr Panvilliers médecin à Niort étant dans l'exercice de la mairie de cette ville, fut élu procureur général du département malgré la caballe des villes de St Maixent, Parthenay et une partie de celle de Melle .

Le bourg de Vouillé, le vingt neuf juin 1790 établit une garde nationale de soixante habitants de son bourg Mr Jean Baptiste Rouget fut élu Capitaine. Commandant, Mr Assailly, premier lieutenant Mr Laurent Bonnin, second Lieutenant et Mr St Germain Rouget Sous Lieutenant, tous se portèrent à faire le service avec le plus grand zelle, le jour de l'installation, on chanta la grande messe à la quelle assista la garde nationale, on chanta le Tédéum au quel se trouvèrent les noncatholiques on fit serment d'estre fidèle à la nation, à la loix, et au Roy. Ensuite on fit un feu de joye, les députés envoyés à paris pour la confirmation se rendirent à Niort avec la bannière le premier août 1790 toutes les gardes nationales des campagnes du district de Niort furent au devant de la Bannière pour témoigner leur zelle et leur joye et l'accompagnement jusqu'à Niort où elle fut déposée à l'hotel de ville, tous les habitants de Niort logèrent et nourrirent ce jour là toutes les gardes nationales des campagnes qui avaient accompagné la Bannière et la séance duré jusqu'au lendemain .

Notes : le texte a été retranscrit en gardant au maximum l'orthographe de l'auteur.

(1) Équier : écuyer

(2) Députer : envoyer des citoyens en mission officielle ou non.

(3) Cabaler : faire partie d'une cabale, comploter.

Les états généraux se sont tenus cette année en France
 ils ont été ouverts le dix sept avril mil sept
 cent quatre vingt neuf à Versailles, les troubles et les
 mécontentements furent si grands et si continuels, qu'on
 craignoit que le Roy ne fût enlevé en conséquence
 au mois de novembre 1789 le peuple de Paris fut
 chercher le Roy la Reine et monseigneur le dauphin
 pour demeurer dans la capitale, toutes les troupes
 enrégimentées furent chassées, et tout le peuple de
 Paris se rendit gardien de la personne du Roy,
 et monseigneur le ~~Comte~~ Comte d'Artois frère du Roy
 sortit des pays de France, également que les princes
 de Conti, Condé, et le duc d'Orléans; Monseigneur
 Artois du Roy fut le seul qui ~~se~~ resta à Paris
 la Bastille qui jusqu'à lors avoit servi à tous les
 hommes imprenables fut démolie de fond en comble
 par le peuple de Paris en six heures de temps, jamais
 on avoit eue pareille révolution, l'ancien régime fut
 abolie, les députés de la Nation en 1790 envoyés
 dans toutes les villes & Bourgs du Royaume en

nouveaux Reglement sous le nom de municipalité, chaque
 ville et Bourg nomma son maire et ses officiers
 officiers municipaux conformément et relativement à
 la population de tous les individus, et le double de
 Notables, voilà ce qui fut dans le temps un ^{maire} ~~maire~~ cinq
 officiers municipaux et douze Notables ^{l'Assemblée} ~~la Nation ordonna~~
 Nationale ordonna que tous les états seroient égaux en
 conséquence le Clergé ^{et} la Noblesse ^{furent} fut jettée à la balloche
 à la ~~Constitution~~ ^{Constitution}, on paya un dunt patriotique, outre la
 taille ~~payée~~ ordonnée par sa majesté, chaque particulier ~~paye~~
 paye seulement une fois le quart de son revenu, le
 quatre fois il fut ~~proscrit~~ ^{proscrit} et decreté par la
 Nation, qu'on ne feroit plus de ^{vœux} ~~vœux~~ solennels tous
 les religieux et religieuses eurent la liberté de sortir
 ou de demeurer dans leurs monastères, tous les curés
 qui n'avoient pas dans leur paroisse mil habitants
 furent réduits à douze cent livres ~~pe~~ et le surplus
 de la valeur de leurs Benefice la Nation s'en
 empara, tous les chanoines ~~les~~ les abbés, et
 priours et Benefices simples furent supprimés,
 une partie des éveches ^{fut} ~~furent~~ supprimés, on en
 établit un dans chaque département, et furent
 réduits chacun à douze mille livres, les

archevêques furent réduits à
 mille livres, on la nation décréta qu'on ne
 porteroit plus aucunes seigneurie les noms de
 Comtes Barons, marquis, monsigneurs eueves furent
 abolis, les états généraux ordonnèrent qu'on n'auroit
 ny ny ecussons ny armoies, tant dans les eglises
 que sur leurs ^{les} ~~autres~~ ~~autres~~ soitestes pas même de
 cachets qui représentoient leurs armes, en un
 mot tous les individus devinrent égaux et pour
 démontrer l'union l'écrite du patriotisme on
 députa de toutes les villes quelques ~~citoyens~~ citoyens
 pour se rendre à paris prêter le serment civique
 le qual fut fait le quatorze juillet 1790 ~~la~~
 Le ~~de~~ ~~partement~~ ~~de~~ ~~niort~~ ~~et~~ ~~pour~~ ~~du~~ ~~royaume~~ ~~en~~ ~~fit~~ ~~en~~ ~~même~~
 pour deux ans ~~le~~ ~~de~~ ~~partement~~ ~~de~~ ~~niort~~ ~~et~~ ~~pour~~ ~~du~~ ~~royaume~~ ~~en~~ ~~fit~~ ~~en~~ ~~même~~
 dans la ville de Niort, et fut nommé le département
 des deux saions, pour l'établir tous les ~~electeurs~~
 s'assembleront dans l'église des pères Cordeliers de Niort
 s'y en est entre les villes de Niort, 10 milles et
 partenaient des contestations émanées, qui durèrent
 plus de cinq d'un mois, la ville de 14 milles et
 celle de partenaient s'abattirent pour que Niort n'eut
 aucun avantage, mais leurs efforts furent inutiles
 Mr. parvicelles medecin à Niort étant dans l'exercice
 de la mairie de cette ville, fut élu procureur
 general du département malgré la cabale des villes de
 14 milles partenaient, et une partie de celle de Niort

* Une signature est située en haut à droite de chacune des pages du registre.

Cette signature est celle de François Rouget enquêteur, commissaire de la Sénéchaussée du Poitou etc... résidant à l'Hôtel de ville de Niort qui avait paraphé d'avance 14 feuillets vierges, le 1er janvier 1789. Toutes les feuilles n'ont pas été utilisées pour l'enregistrement des différents actes : baptêmes, mariages, sépultures.

Ces notes manuscrites ont donc été écrites sur ces feuillets vierges, après 1790.

Le Bourg de Vouillé, le vingt neuf juin 1790 établit
 une garde nationale de soixante habitants de son Bourg
 Mr Jean Baptiste Rouget fut élu Capitaine
 Commandant Mr Assilly premier Lieutenant, Mr
 Laurent Bonnin second Lieutenant, et Mr le gendarme
 Rouget pour lieutenant, tous se portèrent à faire
 le service avec le plus grand zèle, le jour de l'installation
 on chanta la grande messe à la quelle assistèrent
 assista la garde nationale, on chanta le Te Deum au
 quel se trouvoient les ecclésiastiques on fit serment
 d'être fidèle à la nation, à la loi, & au roy
 ensuite on fit un feudo joye, les députés envoyés à Paris
 pour la confédération se rendirent à Niort avec la
 Bannière de la première année 1790 toutes les gardes
 nationales du district de Niort
 furent au devant de la Bannière pour témoigner leur
 zèle & leur joye et l'accompagnèrent jusqu'à Niort
 on alla jusqu'à l'hôtel de ville, tous les habitants
 de Niort logèrent et nourrirent le jour la Bannière
 les gardes nationales des campagnes qui avoient accompagné
 accompagner la Bannière, et la séance dura jusqu'au
 lendemain;

Extraits des Archives 79 :
 État civil du 1er janvier 1790
 de Vouillé (79)

Juillet 2018.
 wikiniort@gmail.com

<http://www.wiki-niort.fr/>
 Bienvenue sur Wiki-Niort